

COMPTE-RENDU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2014

Etaient présents : Mmes et Mrs – SALLIOU P. - BOLLOCH J. – HENRY B. – LE FOLL M. -- FREMONT L. - (adjoints) – BECHET C. – BROUDIC F. – CARO D. – COCGUEN M.J. - CREEL G. - FORT M. - GALARDON P. – LOUIS G. – LOW M. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G. — MABIN B. PERENNES-LAURENCE S. — PICAUD C. - SIMON A. - SIVINIANT Y.

Absentes excusées

- Mme CORRE B. qui donne pouvoir à Mme BROUDIC F.

- Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

M. Loïc Frémont a été désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence suite au décès de M. Jean Thomas, beau-père de M. Bernard Henry.

M. Bernard Henry remercie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine.

I Adoption PV de la dernière séance

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le PV de la dernière séance.

M. Guillaume Louis signale que, lors du dernier conseil, une conseillère municipale a pris part au vote pour les TAP, or cette personne intervient dans le cadre de ces activités.

M. le Maire répond que cette dernière est salariée d'une association, et que la commune a signé une convention avec toutes les associations intervenantes.

II Approbation modification n°3 du PLU

Mme Josette Bolloch rappelle que l'enquête publique concernant la modification n°3 du PLU, portant sur l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone Aus pour la parcelle AR 50, sise au Rucær, d'une superficie de 2894 m² est close. Suite à l'avis favorable de M. Goarnisson, commissaire enquêteur, aucune remarque n'ayant été formulée durant l'enquête, Mme Josette Bolloch demande au conseil municipal de valider cette modification n°3 du PLU.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'approbation n°3 du PLU.

III Projet logements sociaux – Cession parcelle AR 50 à Guingamp Habitat

Mme Josette Bolloch explique que dans le cadre du projet de logements sociaux au Rucær, la commune propose de céder cette parcelle d'une superficie de 2894 m² à l'euro symbolique. Le service des Domaines a estimé cette parcelle à 8 700 €

A l'unanimité, le conseil municipal cède à 1 € la parcelle AR 50 pour la construction de 8 logements sociaux.

IV Adhésion GUINGAMP Communauté au SDE

M. Marcel Le Foll fait part que la commune a reçu un courrier de Guingamp Communauté sollicitant l'avis du conseil pour adhérer au SDE, dans le cadre des compétences suivantes :

- Gaz,
- Eclairage public
- Réseaux et infrastructures de communications électroniques
- Réseaux de chaleur et de froid
- Pour les projets en énergie
- Pour les activités complémentaires.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que Guingamp Communauté adhère à cet organisme.

V Parcours de santé – Subvention FEADER

M. Marcel Le Foll explique que la commune peut bénéficier d'une subvention du FEADER, dans le cadre de l'élaboration du parcours de santé. La commune pourrait bénéficier d'une subvention d'un montant de 5 113.64 €

M. le Maire fait part que le parcours « Pitchoun » sera inauguré le 8 novembre prochain sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp.

M. Dominique Caro souhaiterait l'installation d'un panneau rappelant les conditions d'âge pour l'utilisation des jeux. Monsieur Loïc Frémont lui répond qu'il est possible de demander au fournisseur un autre panneau, mais que cela ne changera pas grand-chose.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter la subvention auprès du FEADER.

VI GRDF : convention de partenariat compteurs communicants

M. Marcel Le Foll explique que, suite à un courrier reçu de GRDF, cet organisme sollicite la signature d'une convention de partenariat pour la pose d'un concentrateur sur le toit du local du service technique, permettant le relevé par télétransmission des compteurs gaz. M. Marcel Le Foll précise que cette antenne émet de très faibles ondes, proches de la radio FM.

Mme Marie José Cocguen s'interroge quant à la disparition des releveurs de compteurs gaz.

Mme Josette Bolloch demande à qui cette modification servira. Monsieur Gabriel Le Guillou s'interroge sur la puissance des ondes émises, et demande si on a le choix.

Mme Yolande Siviniant demande si tous les compteurs gaz des particuliers vont être changés.

M. le Maire répond par l'affirmative. Ses propos sont corroborés par M. Gérard Créel qui précise qu'EDF va entamer la même opération. Ce dernier rajoute que la pose des nouveaux compteurs pour le gaz va détecter les fuites.

Le conseil municipal, moins 7 absentions autorise le maire à signer cette convention de

partenariat.

VII Classement du Chemin des Capucins dans la voirie communale

Mme Josette Bolloch explique que le Chemin des Capucins est devenu propriété communale. En vue d'y réaliser les travaux de réfection, il est nécessaire de le classer dans la voirie communale.

Mme Christine Béchet s'interroge sur l'installation d'un panneau « STOP » à la jonction de la rue Montbareil. Cette question sera revue lors des prochains travaux de réhabilitation de ce chemin.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le classement de ce chemin dans la voirie communale.

VIII Rapports d'activités Guingamp Communauté

M. Loïc Frémont, ancien vice-président de Guingamp Communauté, présente le rapport d'activité générale 2013 de cet organisme, en précisant que lesdits rapports sont disponibles à la mairie pour consultation.

- Piscine : M. Loïc Frémont précise que l'activité est en baisse de 4 %, notamment concernant le public payant, les comités d'entreprises. Il précise que 13 personnes travaillent pour cette structure.

- Ecole de musique : M. Loïc Frémont informe que 241 élèves fréquentent l'école, dont 32 Pabuais. Parmi les principales interventions : le dumiste qui est intervenu dans 5 classes à l'école du Croissant, soit 1h/semaine.

- Enfance jeunesse : M. Loïc Frémont rappelle qu'il existe 3 locaux jeunes sur le territoire de Guingamp Communauté, dont un à Pabu. Ce service assume également la gestion du baby sitting, et le service : « Relais Assistantes Maternelles » en partenariat avec la communauté de communes de Bourbriac.

Dans le domaine de la jeunesse, M. Loïc Frémont souligne les ateliers de soutien éducatif avec les étudiants de l'UCO, le conseil communautaire des jeunes, les animations de camps de jeunes...

- CISP (Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance,) organisme qui intervient au niveau de la citoyenneté, la justice, la violence.

- Développement économique : M. Loïc Frémont informe que sur la zone de Kérizac à Plouisy, une acquisition de 7833m² de terrain a été réalisée. Quant à la zone Saint-Loup à Pabu, la commune a validé la modification du PLU pour la zone nord-ouest. En ce qui concerne la zone de Poul Vran à Plouisy, un garagiste va s'y installer.

- Développement de la fibre optique : M. Loïc Frémont note que, sur la commune de Grâces, 1239 lignes vont être alimentées. Pour Pabu, : 1223 lignes seront concernées à partir de 2019.

- Habitat : M. Loïc Frémont fait part que de nouvelles aides (PLUS, PLAI) ont été déployées avec une participation de Guingamp Communauté.

- Aménagement de l'espace à la gare : M. Loïc Frémont informe qu'une ZAC concernant le périmètre élargi de la gare a été créée dans le cadre du pôle d'échange multimodal.

- Pépinière d'entreprises : M. Loïc Frémont rappelle qu'il existe 2 pôles : l'Agropole, et Emergence emploi.

- Transports urbains : M. Loïc Frémont rappelle que ce service a été mis en place en 2012. Il existe 3 lignes régulières. Le service AXEOPPLUS a connu une augmentation de 17 % de son activité. Concernant la vente de tickets, les tickets mensuels ont augmenté de 19 %.

- Gens du voyage : M. Loïc Frémont rappelle que l'aire de Bellevue a été aménagée en 2000, et que des disjoncteurs individuels ont été installés en 2013, et 2 portes métalliques changées.

- Finances : M. Loïc Frémont rappelle que la DGF a baissé de 2.31 %.

M. Loïc Frémont note que 71 agents font partie de Guingamp Communauté, dont 19 agents contractuels.

M. Guillaume Louis demande l'impact de la reprise de la Crèche Pinocchio sur le personnel de Guingamp Communauté. M. Loïc Frémont répond que cela représente 30 emplois supplémentaires en 2014.

M. Gérald Créel présente les rapports du SPANC, de l'eau et de l'assainissement.

- SPANC : M. Gérald Créel précise que 210 visites ont eu lieu en 2013.

- Eau potable : 68 000 m³ ont été produits. 1 600 000 m³ ont été vendus. La qualité de l'eau est 100 % conforme. Le coût pour un particulier pour 120 m³ est de 2.09 €TTC/m³.

- Assainissement : M. Gérald Créel indique qu'il existe 3 stations : Grâce, Pont-Ezer et Pabu. Le coût est de 2.07 €TTC/m³.

IX Questions diverses

Boulangerie :

A la demande de M. Guillaume Louis en début de séance, M. Le Maire évoque la manifestation de soutien contre la fermeture de la boulangerie, qui a eu lieu le 7 octobre dernier, avec une participation d'une trentaine de personnes. M. le Maire regrette la fermeture de cet établissement qui est un véritable lieu de convivialité avec épicerie, charcuterie, tournée de pains, établissement détenteur d'une licence IV.

M. Guillaume Louis demande à Monsieur le Maire les mesures qu'il envisage de prendre pour faire perdurer ce commerce, notamment par le droit de préemption commercial.

M. le Maire répond que la commune ne dispose d'aucune solution face à ce problème. Il rajoute que la commune se fournit à la boulangerie pour l'école du bourg, du Croissant. Le lycée du Restmeur s'y approvisionne également.

M. Loïc Frémont répond que la boulangerie n'est pas aux normes, de même que le logement, que M. Touboulic n'est pas propriétaire des murs et qu'il est totalement impossible de maintenir ce commerce à cet endroit. Il invite à aller visiter le fournil, séparé du commerce par une rue, et ajoute qu'un repreneur éventuel du fond ne pourra jamais s'installer dans les locaux actuels, car il n'obtiendra pas les autorisations nécessaires.

M. Christian Picaud souligne également le coût pour l'installation d'une boulangerie qui se monte entre 600 000 et 800 000 € charge beaucoup trop importante pour la collectivité.

Mme Christine Béchet s'interroge sur l'intérêt de cette manifestation, la fermeture de ce commerce étant inéluctable. Mme Béchet précise par ailleurs qu'un dépôt de pains existe dans un commerce voisin.

Garderie mercredi après-midi :

Les élus de la minorité s'interrogent quant à la fermeture de la garderie du mercredi après-midi, suite au courrier de la mairie reçu par les parents dont les enfants fréquentent cette structure.

M. Gabriel Le Guillou donne lecture de ce courrier, et précise que 22 enfants étaient inscrits à l'origine. Le constat dressé par le comité de pilotage montre que c'est une situation générale pour l'ensemble des cinq communes.

M. le Maire rappelle que seulement 5 enfants ont fréquenté ce service lors de la dernière séance, encadrés par 2 agents.

Comme indiqué dans le courrier du mois de juin adressé aux parents, il était précisé que le service pourrait être arrêté faute de participants.

Informations

M. le Maire informe qu'une motion circule dans les mairies en faveur de la Bretagne réunie à 5 départements.

M. le Maire rappelle que le projet de maison pluridisciplinaire au centre hospitalier progresse. Il informe que M. le Directeur du centre hospitalier souhaiterait dénommer l'hôpital, comme cela existe dans d'autres communes (ex. hôpital Yves Le Foll à Saint-Brieuc). Plusieurs noms sont proposés : Marie-José Chombart de Lauwe, Simone Weil, Augustin Bobé de Moyneuse Claudie Haignéré, Lady Mond.

M. le Maire rappelle qu'une marche bleue est organisée le 19 octobre à 14h00. Elle s'organisera à partir de l'hôpital, rue de l'Alouette, rue Joliot Curie. Cette manifestation a pour but de réunir les personnes âgées, les associations sportives pour célébrer la contribution des retraités à la vie économique sociale et culturelle.

M. le Maire rappelle qu'une exposition se tiendra à la mairie du 3 au 16 novembre prochain, ayant pour thème : la première guerre mondiale. Le vernissage aura lieu le 7 novembre prochain à 18h00.

M. le Maire rappelle également qu'à l'occasion du repas du 11 novembre, tous les conseillers municipaux sont invités, en précisant que le repas sera payant pour les conjoints.